

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023**

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance extraordinaire ce 10 juillet 2023 à 18h15 à la salle du conseil.**

Sont présents : Joël Fontaine, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Jean-Claude Gagnon, maire suppléant.

L'avis de convocation a été transmis aux membres du conseil absents : Yves Charlebois, Audrey Ouellette et Jean-Paul Pelletier

Assiste également à la séance : Sylvie Tardif, greffière-trésorière adjointe.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Claude Gagnon, maire suppléant.

ORDRE DU JOUR

1. Vente de la rétrocaveuse 4x4, diesel de marque John Deere
2. Période de questions
3. Levée de la séance

**2023-07-228 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Roger East et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

**2023-07-229 Vente de la rétrocaveuse 4x4, diesel de marque John Deere**

Attendu que le directeur des travaux publics a procédé à la mise en vente par appel d'offres public de la rétrocaveuse 2006 John Deere 410G par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

Attendu que le CAG a reçu 7 soumissions;

Attendu que la soumission la plus avantageuse est celle de 9182-6628 Québec inc. au montant de 27 605.35 \$ plus taxes;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de 9182-6628 Québec inc. au montant de 27 605.35 \$ plus taxes pour l'achat de la rétrocaveuse 2006 John Deere 410G.

Il est de plus résolu de payer les frais de perception du Centre d'acquisitions gouvernementales au montant de 2 760.53 \$ plus taxes, soit 10% du prix de vente. Adopté à l'unanimité.

N'ayant aucune personne présente dans l'assistance, la période de questions ne fut pas utilisée.

2023-07-230

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger East et résolu que la présente séance soit levée à 18h27. Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière adjointe

Je, Jean-Claude Gagnon, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.